

previva | fonds de prévoyance  
des professionnels du travail social

# Rapport de gestion 2016

## Table des matières

<b>Editorial</b>	<b>4</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>6</b>
<b>Placements</b>	<b>7</b>
<b>Effectifs</b>	<b>10</b>
<b>Engagements</b>	<b>12</b>
<b>Bilan et compte d'exploitation résumés</b>	<b>16</b>
<b>Frais</b>	<b>18</b>
<b>Organisation</b>	<b>19</b>
<b>News: Prévoyance 2020</b>	<b>21</b>
<b>Thème technique: le taux de conversion</b>	<b>23</b>
<b>Rapport de vérification de l'organe de révision</b>	<b>24</b>

# Editorial

Les marchés financiers ont démarré l'année 2016 dans le rouge, marqués par la crise chinoise et la baisse du pétrole. La situation s'est ensuite améliorée jusqu'au Brexit dont l'effet n'aura finalement été qu'anecdotique. En fin d'année, l'élection de M. Trump a dopé les marchés qui ont terminé en forte hausse sans être tempérés par la crise constitutionnelle en Italie.

Dans cet environnement fluctuant, le fonds a dégagé une performance de 2.82%, inférieure aux indices (Credit Suisse: 3.87% et UBS: 3.41%) et à la moyenne suisse (Enquête Swisscanto: 3.55%). Cette performance a été néanmoins suffisante pour couvrir le rendement nécessaire. La situation financière du fonds de prévoyance s'est ainsi améliorée, synthétisée par un degré de couverture de 104.0% au 31 décembre 2016. La réserve de fluctuation de valeurs s'élève donc à 4.0% du total des engagements. La situation financière et technique du fonds est donc toujours satisfaisante mais la vigilance reste de rigueur, notamment si la conjoncture actuelle de taux d'intérêt bas perdure.

Partant d'une situation financière juste satisfaisante et d'un rendement nécessaire de 2.17%, le Conseil de fondation a décidé de créditer le capital de prévoyance des assurés actifs d'un intérêt de 1.25% sur l'ensemble de l'avoir de vieillesse en 2016. Avec un indice des prix à la consommation de -0.4%, les rentes en cours n'ont pas été indexées.

La structure de previva demeure favorable avec une augmentation du nombre des assurés de 6.6% en 2016, un ratio de 5.1 assurés actifs pour un bénéficiaire de rentes et une sinistralité meilleure qu'attendue. La gestion, tant de la fortune que de l'administration, reste efficiente à un coût bien inférieur à la moyenne suisse.

Le contexte actuel des assurances sociales est toutefois délicat avec une évolution du nombre de rentiers plus importante que celle des assurés

actifs et des faibles espérances de rendement sur la fortune. D'avis unanime, une réforme est urgente, surtout pour l'AVS. Prévoyance 2020 est le consensus trouvé par le Parlement pour répondre à ces enjeux dans les assurances sociales. Le 24 septembre prochain, il conviendra à chacun d'estimer si le compromis est satisfaisant ou pas.

Pour la LPP, cette réforme concerne essentiellement sa partie obligatoire. Le plan de prévoyance de previva, allant au-delà du minimum légal, sera faiblement impacté en cas d'acceptation de la réforme. Cependant, le contexte s'applique également à previva. Et un degré de couverture juste satisfaisant de 104.0% ne permet pas de combler le déséquilibre prévisible entre financement et prestations. Dès lors, le Conseil de fondation de previva a entamé une réflexion sur une baisse du taux d'intérêt technique et, par conséquent, une diminution du taux de conversion.

Nous rappelons que la séance d'information aux assurés se tiendra mardi 26 septembre 2017 à 18h00 au Centre Patronal, soit après la votation sur la réforme Prévoyance 2020.

Le Conseil de fondation remercie les affiliés, assurés et pensionnés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive répondant à leurs attentes.



**Jean-Claude Pittet**  
Président du Conseil  
de fondation



**Sébastien Cottreau**  
Gérant

# Chiffres clés

	2016	2015	2014
Nombre d'assurés actifs	4'895	4'593	4'359
Nombre de bénéficiaires de rentes	968	897	845
Nombre d'institutions affiliées	79	77	78
Somme au bilan (en millions de francs)	867	824	800
Performance (en %)	2.82	0.23	7.40
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en%)	1.25	1.75	1.75
Degré de couverture (en %)	104.0	103.8	106.3
Frais de gestion par assuré (en francs)	193.0	185	193
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.36	0.38	0.36

## Taux de conversion (en %)

Age d'un homme	58	59	60	61	62	63	64	65
Age d'une femme		58	59	60	61	62	63	64
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2017	5.65	5.76	5.89	6.03	6.16	6.30	6.44	6.60
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2018	5.55	5.66	5.79	5.93	6.06	6.20	6.34	6.50
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2019	5.45	5.56	5.69	5.83	5.96	6.10	6.24	6.40

# Placements

## Organisation des placements

L'organisation des placements et l'allocation stratégique sont définies dans le règlement de placement du fonds.

La gestion des placements mobiliers et des placements immobiliers indirects est déléguée, par mandats, à des banques ou des institutions spécialisées ou réalisée par le truchement de participations à des instruments collectifs de placements tels que des fonds de placements ou des fondations d'investissement, selon le principe de la gestion externe. La gestion du parc immobilier est quant à elle déléguée à un consultant spécialisé, Immogestion Sàrl à Paudex.

La banque de dépôt (Global Custodian) est Credit Suisse SA à Zurich et le contrôleur des investissements, PPCmetrics SA à Nyon.



## Répartition des placements

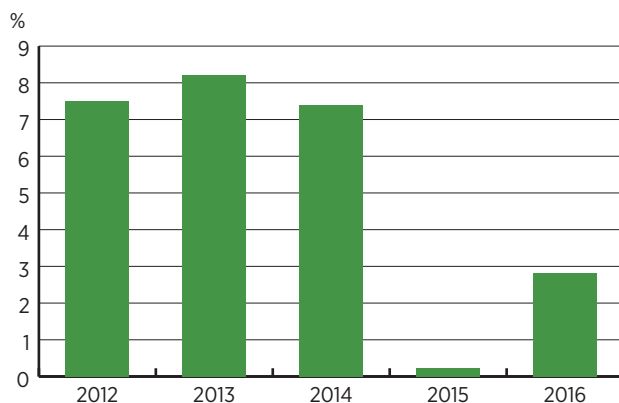
	31.12.2016		31.12.2015		Stratégie
	Fr	%	Fr	%	%
Liquidités	30'552'348	3.6	27'706'216	3.4	2
Obligations en CHF	158'077'515	18.3	223'115'199	27.3	19
Hypothèques	23'543'501	2.7	24'511'406	3.0	4
Obligations en monnaies étrangères	100'959'114	11.7	26'139'332	3.2	12
Obligations convertibles	47'491'771	5.5	47'964'798	5.9	5
Actions suisses	129'397'399	15.0	136'106'997	16.6	15
Actions monde	107'911'004	12.5	98'088'898	12.0	11
Actions marchés émergents	23'988'162	2.8	21'369'977	2.6	3
Placements immobiliers	217'359'318	25.2	197'350'421	24.1	25
Matières premières	14'119'603	1.7	12'434'762	1.5	4
Autres placements alternatifs	8'909'012	1.0	2'860'208	0.4	0
<b>Total</b>	<b>862'308'747</b>	<b>100.0</b>	<b>817'648'214</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

## Performance

La performance sur les placements réalisée par les institutions de prévoyance a été modeste en 2016. La performance enregistrée par le fonds s'est montée à 2.82%, ce qui est inférieur à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses (IPS) qui se situe pour l'année 2016 à 3.58% (source: Enquête Swisscanto sur les caisses de pension).

Performance du fonds		Moyenne IPS		Indice Pictet LPP-40	
2016	2015	2016	2015	2016	2015
2.82%	0.23 %	3.55%	1.13 %	3.40%	0.98 %

## Performance du fonds





# Effectifs

## Institutions affiliées

A la fin de l'exercice 2016, le nombre d'institutions affiliées s'élevait à 79 (77 en 2015).

## Assurés actifs

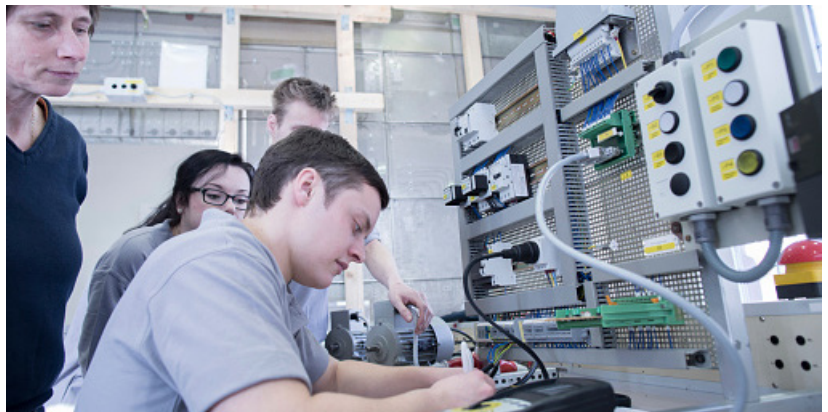
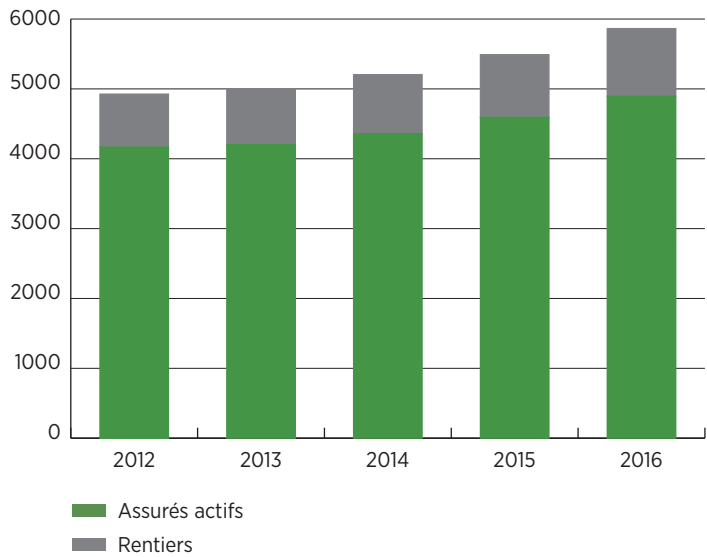
Le nombre des assurés actifs est passé de 4'593 au 31 décembre 2015 à 4'895 au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 6.6%.

	31.12.2016		31.12.2015	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	1'461	42.9 ans	1'346	43.4 ans
Femmes	3'434	40.4 ans	3'247	40.5 ans
<b>Total</b>	<b>4'895</b>	<b>41.1 ans</b>	<b>4'593</b>	<b>41.3 ans</b>

## Bénéficiaires de rentes

	31.12.2016	31.12.2015
Retraités (dont pont AVS)	767 (77)	707 (74)
Conjoints survivants	69	63
Invalides	79	74
Enfants	53	53
<b>Total</b>	<b>968</b>	<b>897</b>

## Evolution des effectifs



# Engagements

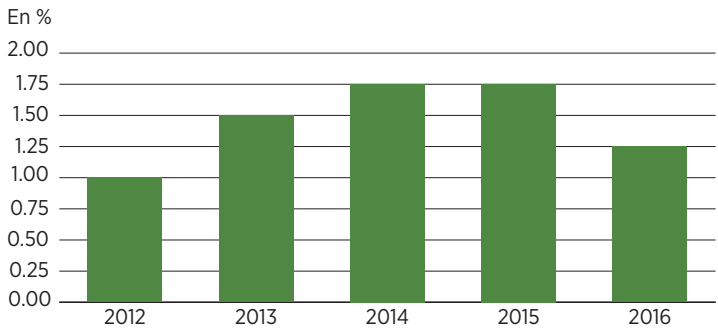
## Capitaux de prévoyance

### a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à Fr. 474'651'174 au 31 décembre 2016 et à Fr. 456'470'431 au 31 décembre 2015, soit en augmentation de 4%.

En 2016, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 1.25%, qui a été appliqué aussi bien à la partie obligatoire qu'à la partie surobligatoire.

## Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance



b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2016 avec les bases techniques LPP 2015 3.0%, se composent de :

		31.12.2016 Fr.	31.12.2015 Fr.
<b>Vieillesse</b>	Retraités	266'018'939	242'224'354
	Rente pont	1'450'466	1'317'326
	Enfants de retraités	494'272	526'436
<b>Survivants</b>	Conjoints survivants	14'116'876	12'755'665
	Orphelins	774'345	860'566
<b>Invalides</b>	Invalides	12'345'962	12'831'651
	Enfants d'invalides	249'682	308'342
<b>Total</b>		<b>295'450'542</b>	<b>270'824'340</b>



### Provisions techniques

- a) Provision de longévité  
La provision pour longévité est destinée à couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des assurés. Elle a été abaissée à Fr. 1'462'000 au 31 décembre 2016 (Fr. 6'695'000.- au 31 décembre 2015) avec l'adoption des bases techniques LPP 2015.
- b) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité  
La provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est constituée pour absorber les fluctuations du coût total annuel des sinistres de décès et d'invalidité et à en égaliser le coût à long terme. Au 31 décembre 2016, elle s'élève à Fr. 3'386'000.- (Fr. 6'560'000.- au 31 décembre 2015).
- c) Provision pour paiement futur des rentes  
La provision pour le paiement futur des rentes sert à financer le passage de chaque assuré actif à l'état de retraité compte tenu de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion actuariel déterminé selon les bases techniques du fonds. Au 31 décembre 2016, elle s'élève à Fr. 40'495'000.- (Fr. 39'844'000.- au 31 décembre 2015).
- d) Provision pour ajustement du taux technique  
La provision pour ajustement du taux technique permet de couvrir le coût de l'abaissement du taux d'intérêt technique à 2.5% au 31 décembre 2022 amorti sur 7 ans. Au 31 décembre 2016, elle s'élève à Fr. 4'750'769.-.



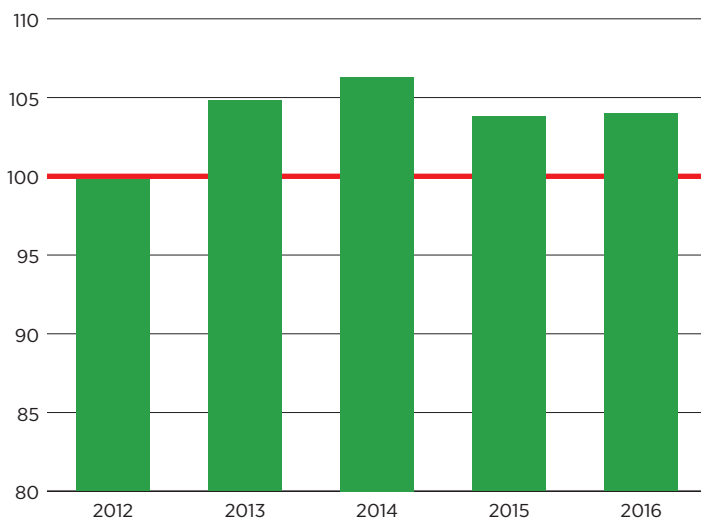
### Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

### Situation financière du fonds - Degré de couverture

La performance en 2016 a juste couvert le besoin d'intérêt. Ainsi, le degré de couverture est passé de 103.8 % au 31 décembre 2015 à 104.0 % au 31 décembre 2016 et la réserve de fluctuation de valeurs s'élève donc à 4.0% des engagements au 31 décembre 2016. Cette dernière a pour but de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance.

### Evolution du degré de couverture



# Bilan résumé

ACTIF	31.12.2016 Fr.	31.12.2015 Fr.
<b>Placements</b>	<b>862'308'746.66</b>	<b>817'648'213.66</b>
Liquidités	30'552'348.11	27'706'216.09
Obligations en francs suisses	158'077'515.31	223'115'199.01
Hypothèques	23'543'501.05	24'511'405.43
Obligations en monnaies étrangères	100'959'113.90	26'139'332.44
Obligations convertibles	47'491'770.77	47'964'798.16
Actions suisses	129'397'398.38	136'106'997.18
Actions Monde	107'911'003.81	98'088'898.23
Actions des marchés émergents	23'988'162.12	21'369'976.78
Placements immobiliers	217'359'318.06	197'350'420.92
Matières premières	14'119'603.02	12'434'761.59
Autres placements alternatifs	8'909'012.13	2'860'207.83
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>5'070'140.27</b>	<b>6'575'987.30</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>867'378'886.93</b>	<b>824'224'200.96</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Engagements</b>	<b>12'047'053.34</b>	<b>13'341'936.34</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>549'192.65</b>	<b>441'770.10</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>1'548'000.00</b>	<b>348'000.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>820'195'485.00</b>	<b>780'393'770.75</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	474'651'174.00	456'470'430.75
Capital de prévoyance des rentiers	295'450'542.00	270'824'340.00
Provisions techniques	50'093'769.00	53'099'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>33'039'155.94</b>	<b>29'698'723.77</b>
<b>Fonds libres</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>867'378'886.93</b>	<b>824'224'200.96</b>

# Compte d'exploitation résumé

	2016 Fr.	2015 Fr.
Cotisations, apports ordinaires et autres	54'162'563.55	51'048'839.65
Prestations d'entrée	23'040'315.90	22'181'238.95
Rentes réglementaires	-21'483'384.00	-20'238'483.60
Prestations en capital	-2'275'484.25	-3'571'078.30
Prestations de sortie	-30'733'709.60	-26'158'685.30
Mouvements de capitaux de prévoyance et provisions techniques	-39'801'714.25	-40'919'228.05
Charges d'assurance	-149'000.00	-142'780.00
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>	<b>-17'240'412.65</b>	<b>-17'800'176.65</b>
Résultat net des placements	22'924'878.74	2'080'726.34
Mouvements des provisions non techniques	-1'200'000.00	0.00
Autres produits et frais	-13'554.25	-23'468.15
Frais d'administration	-1'130'479.67	-1'013'729.14
<b>Excédent avant mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>3'340'432.17</b>	<b>-16'756'647.60</b>
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-3'340'432.17	16'756'647.60
<b>Excédent</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



# Frais

## Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à Fr. 3,128 mio, soit 0.36% des placements transparents en matière de frais en 2016 (Fr. 2,995 mio ou 0.38% des placements en 2015). Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à 0.48%.

Le taux de transparence en matière de frais s'élève à 99.77% (96.78% fin 2015).

## Frais d'administration

Les frais d'administration 2016 se sont élevés à Fr. 193.- par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), contre Fr. 185.- en 2015. Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à Fr. 352.-

Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion de 0.5% des salaires assurés.

# Organisation

## Forme juridique et but

previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social est constitué sous forme de fondation. Il participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduite par la LPP. Il est inscrit au registre de la prévoyance professionnelle et cotise au fonds de garantie, sous le no 300167.

## Organes

### Assemblée des délégués des institutions

Les institutions désignent un délégué pour les représenter à l'Assemblée des délégués des institutions. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, en désignent 2. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

### Assemblée des délégués des assurés

Les assurés désignent démocratiquement un délégué de leur institution parmi leurs collègues assurés pour les représenter à l'Assemblée des délégués des assurés. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, bénéficient de 2 sièges. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

Les prochaines assemblées des délégués se tiendront mardi 26 septembre 2017 à 17h au Centre Patronal, Paudex.

### Conseil de fondation (état au 31 décembre 2017)

L'organe suprême du fonds est le Conseil de fondation, dont la composition est la suivante:

#### Représentants des employeurs (affiliés)

M. Jean-Frédéric BRAILLARD, vice-pdt, CI  
M. Patrick CHERPILLOD, CE  
M. Jean-Claude PITTET, président, CP  
Mme Nicole RAMELET, CI  
M. Jean-Marc ROETHLISBERGER, CP  
M. Joseph VANDERWECKENE, CE

#### Représentants des assurés

M. Martin BOEHLER, CP  
M. Gilbert CAVIN, vice-président, CP  
M. Christian JORDAN, CE  
Mme Valérie LOPEZ, CI  
Mme Ana-Bel MARTINEZ ROSSEL, CE  
M. Pierre ZAPF, CI

CP = membre de la commission des placements mobiliers  
CI = membre de la commission des placements immobiliers  
CE = membre de la commission des études

### Administration, experts, organe de révision et autorité de surveillance

Gérance administrative	Centre Patronal, Paudex
Expert LPP	prevanto SA, Lausanne
Contrôleur financier	PPCmetrics SA, Nyon
Expert immobilier	Immogestion SA, Paudex
Organe de révision	BfB Fidam révision SA, Renens
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne



# News: Prévoyance 2020

## Réforme Prévoyance 2020

La conjoncture est la suivante:

- L'espérance de vie augmente.
- La génération du baby boom arrive à la retraite.
- Le solde migratoire se réduit.
- Le nombre moyen d'enfants par personne diminue.
- La base de la pyramide des âges s'effrite.
- Les rendements sans risques sont bas.
- L'inflation est nulle.
- La société et les besoins de la population ont changé.

Ces éléments amènent un déséquilibre entre les prestations et le financement dans les assurances sociales. Il y a seulement trois façons de rétablir l'équilibre: cotiser plus, travailler plus longtemps ou baisser les prestations.

## La réforme est une réponse à tous ces enjeux.

Ses objectifs sont les suivants:

- Garantir les rentes en cours et les nouvelles rentes.
- Maintenir le niveau des rentes de vieillesse actuelles et futures.
- Maintenir l'équilibre des finances de l'AVS pour la prochaine décennie.
- Améliorer la situation financière des caisses de pension.
- Adapter les prestations de la prévoyance vieillesse aux nouveaux besoins.
- Combler les lacunes de prévoyance des personnes ayant un faible revenu.

**Prévoyance vieillesse 2020** réforme l'AVS et la prévoyance professionnelle obligatoire simultanément par des mesures harmonisées entre elles:

- La retraite peut être prise de façon souple et par étapes entre 62 et 70 ans.
- L'âge de référence, auquel les prestations de la prévoyance vieillesse sont versées sans supplément ni déduction, est de 65 ans pour les hommes et les femmes, dans l'AVS et dans la prévoyance professionnelle. L'âge de référence pour les femmes passe de 64 à 65 ans.
- L'AVS bénéficie d'un financement supplémentaire à hauteur de 0,6 point de TVA.
- Le taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire est abaissé de 6,8 à 6,0%.

- Des mesures de compensation dans l'AVS et dans la prévoyance professionnelle permettent de maintenir le niveau des rentes de vieillesse.
- Ces mesures améliorent en outre la prévoyance vieillesse des personnes ayant un faible revenu ou qui travaillent à temps partiel.
- Les retraités actuels ne sont pas touchés par l'abaissement du taux de conversion. Ils n'ont donc pas besoin de ces mesures de compensation et ne participent pas non plus à leur financement.

### La réforme se compose de deux projets distincts:

- L'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA. Il s'agit là d'une modification de la Constitution fédérale. Sa mise en votation est obligatoire. L'adoption requiert la double majorité du peuple et des cantons.
- La loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse. Elle est soumise au vote, le référendum ayant abouti. L'adoption requiert la majorité du peuple.

**Les deux projets sont liés; si l'un ou l'autre est rejeté, c'est toute la réforme qui échoue**

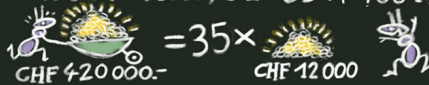


# Le taux de conversion

## LA LPP

### • LE TAUX DE CONVERSION •

IL FAUT CAPITALISER CHF 420 000.-  
POUR VERSER UNE RENTE DE CHF 12 000.-/AN  
(CHF 1000.-/MOIS) DE 65 À 100 ANS


$$\text{CHF } 420\,000.- = 35 \times \text{CHF } 12\,000$$

AVEC UNE ESPÉRANCE DE VIE DE 20 ANS POUR  
UN HOMME DE 65 ANS LE CAPITAL N'EST PLUS QUE DE  
CHF 240 000.-



SI LE CAPITAL PRODUIT UN INTÉRÊT DE 3% /AN,  
CHF 175 000.- SUFFISENT.



EN CAS DE DÉCÈS, UN CONJOINT TOUCHERA  
CHF 600.-/MOIS, UN ENFANT MINEUR CHF 200.-



LE CAPITAL NÉCESSAIRE  
AUGMENTE À CHF 200 000.-

AVANT, UN CAPITAL DE CHF 200 000.- ASSURAIT UNE RENTE  
DE CHF 13 000.-/AN DÈS 65 ANS (TAUX DE CONVERSION DE 6.8%)  
AUJOURD'HUI, AVEC L'ALLONGEMENT DE LA VIE ET  
LA BAISSE DES RENDEMENTS, CHF 200 000.- N'ASSURENT  
PLUS QUE CHF 12 000.-/AN (TAUX DE CONVERSION DE 6.0%).



15 PARTS DE CHF 13 000.-



17 PARTS DE CHF 12 000.-





Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de  
**Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social  
Paudex**



## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre 2016.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

**Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 15 juin 2017

**BfB Fidam révision SA**

Samuel Jaccard  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Guy Chervet  
Expert-réviseur agréé

**Annexes :**

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe





previva | fonds de prévoyance  
des professionnels du travail social

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case postale 1215  
1001 Lausanne

Tél. 058 796 32 45  
Fax 058 796 33 11

[info@previva.ch](mailto:info@previva.ch)  
[www.previva.ch](http://www.previva.ch)